

Questions orales

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, dès la quatrième semaine après ma nomination comme ministre des Finances, j'ai fait une déclaration économique, certains l'ont appelée un mini-budget, d'autres l'ont appelée un budget qui déterminait assez clairement la position financière et fiscale du gouvernement canadien. J'ai dit, et je le répète, que je ne pense pas qu'il soit utile d'avoir un budget à ce moment-ci, puisque nous avons eu l'équivalent d'un budget le 20 octobre 1978. Je voudrais voir l'effet des incitations que nous avons données à l'économie canadienne qui ont été la résultante du bill C-11 adopté au mois de décembre, et je pense qu'il est tout à fait sage d'attendre encore quelque temps pour savoir quelle a été la performance de l'économie canadienne dans le premier quart de l'année.

● (1122)

[Traduction]

M. Crosbie: Le ministre des Finances peut-il confirmer ou infirmer la rumeur que le ministre de l'Industrie et du Commerce aura l'audace de demander à la Chambre, dans quelques jours, de porter à 20 milliards de dollars le pouvoir d'emprunt de la Société pour l'expansion des exportations? Si c'est le cas, pourquoi le ministre ne veut-il pas dévoiler à la Chambre les prévisions d'emprunt des sociétés de la Couronne pour cette année? Selon le ministre de l'Industrie et du Commerce, la Société pour l'expansion des exportations devrait avoir un pouvoir d'emprunt de 20 milliards.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, les emprunts de cette société visent à promouvoir les exportations canadiennes qui actuellement progressent. Je suis étonné d'apprendre que l'opposition ne veut pas aider les exportations du pays.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE MAJORATION DU TAUX DE BASE DES PENSIONS D'INVALIDITÉ AU NIVEAU DE LA FORMULE ADOPTÉE EN 1973

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une très importante et sérieuse question à poser au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné tous les signes avant-coureurs d'une fin prochaine de la trentième législature et partant du nombre limité de projets de loi qui pourront être adoptés d'ici là, et étant donné que la Chambre a prouvé, le 1^{er} mars dernier, qu'elle pouvait faire passer par toutes les étapes en quelques heures un important projet de loi concernant les anciens combattants, le ministre fera-t-il tout en son possible pour convaincre ses collègues du cabinet d'accepter un bill visant à rétablir le taux de base de la pension d'invalidité au niveau convenu en 1973, c'est-à-dire que le taux de base soit égal au salaire net moyen des cinq catégories de fonctionnaires choisies en 1973?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, cette question est parmi les nombreuses autres qui sont actuellement à l'étude au sein de mon ministère.

M. Crosbie: Et vous êtes à l'étude au sein de l'électorat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, avant de poser ma question supplémentaire, je répète ce que

[M. Crosbie.]

j'ai déjà dit. La présente législature tire à sa fin et ces questions sont d'une extrême urgence pour les anciens combattants du Canada et leur famille. Si le ministre ne peut rien faire au cours de la session actuelle au sujet du taux de base, tentera-t-il au moins de s'attaquer à la question de la pension des veuves des anciens combattants invalides, en particulier des veuves qui ne touchent aucune pension parce que la pension que touchait leur mari était inférieure à 48 p. 100? Le ministre tentera-t-il de résoudre ce point, s'il ne peut obtenir satisfaction sur l'autre, avant que la Chambre ne soit dissoute, quoiqu'il serait préférable qu'il agisse sur les deux tableaux?

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, je donnerai la même réponse. Cette question est également étudiée par mon ministère.

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE LA CRÉATION DU POSTE DE PROTECTEUR DU CITOYEN

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Étant donné l'annonce faite dernièrement par l'honorable ministre à l'effet qu'il allait déposer un projet de loi visant à créer le poste de protecteur du citoyen pour le Canada, l'honorable ministre pourrait-il dire quand il présentera ce projet de loi à la Chambre?

[Traduction]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai travaillé très diligemment avec mes fonctionnaires à la préparation et à la rédaction du bill. J'espère que ce travail sera terminé bientôt.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT—LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT POUR RÉTABLIR LA PAIX

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait à la situation très périlleuse dans laquelle se trouve aujourd'hui le monde en raison des événements au Moyen-Orient. C'est une menace pour l'avenir du Moyen-Orient, pour la paix et le monde en général.

● (1127)

Le ministre fournira-t-il à la Chambre certains renseignements au sujet de la situation, compte tenu des restrictions qu'il doit, bien entendu, observer? Nous permettra-t-il lundi de débattre à fond cette question car, somme toute, le Canada peut apporter sa contribution; nous avons un intérêt particulier dans le Moyen-Orient. L'honorable représentant peut-il nous dire aussi au cas où une force chargée du maintien de la paix était constituée, comme la chose est apparemment envisagée par certains pays du monde occidental, si le Canada suivra la ligne de conduite que les gouvernements précédents sous la direction de M. St-Laurent et de moi-même ont suivie en dépêchant un groupe de Canadiens compétents et expérimentés dans le déploiement d'un contingent de ce genre? Le Canada pourrait prendre cette initiative maintenant et cela